

# Que faire lorsque notre proche présente des signes qu'une crise est proche ou qu'elle est en crise?

Quand tout va bien, nul besoin de s'inquiéter. Par contre, lorsque la crise éclate, souvent on est pris au dépourvu. Il est important de se préparer à une éventuelle crise par prévention et par précaution. Une liste a été faite pour vous aider à bien soutenir votre proche lorsqu'il est en grand besoin :

Confiez vos inquiétudes à votre proche atteint et aux personnes soutenantes; évitez l'isolement.

Dès que la crise éclate, contactez votre médecin de famille pour qu'il vous oriente vers la bonne ressource.

**En cas d'urgence, faites le 911 ou contactez l'info-social au 811.**

Si la personne évite d'aller à l'hôpital, il peut y avoir des mesures légales d'appliquées (Loi P-38).

Soyez conscient qu'à l'arrivée à l'hôpital avec les policiers, votre proche sera menotté par mesure de sécurité pour tous.

Si vous constatez que la situation de votre proche se dégrade au point qu'il constitue un danger grave pour lui-même ou pour autrui, il est possible d'obtenir une ordonnance d'un juge afin de l'hospitaliser. En ce qui concerne la Requête en évaluation psychiatrique, chaque région du Québec fonctionne différemment. En Outaouais, la requête doit être complétée par un avocat puisqu'aucun formulaire n'existe.

À l'hôpital, le psychiatre et l'équipe traitante risquent de vous poser des questions, vous aussi pouvez en poser.

Posez toutes vos questions, s'ils n'ont pas les réponses, ils devraient être en mesure de vous diriger vers des ressources appropriées.

## Exemple de questions à poser

- S'il y a pertinence pour le traitement et pour le climat familial et que mon proche accepte allez-vous nous échanger l'information que nous vous demandons?
- Lui remettez-vous l'information que nous vous partageons?
- Quels médicaments prescrirez-vous? Quels sont les effets secondaires?
- Y a-t-il d'autres choix? Pouvons-nous vous rejoindre si nous avons l'impression que le traitement ne fonctionne pas? Sinon, qui pourra nous aider?
- Allez-vous prendre nos constatations au sérieux et agir en conséquence?
- Qui pourra répondre à nos questions lorsque vous ne serez pas disponible?
- Quels résultats attendez-vous de ce programme et quelle sera la durée?
- Allez-vous m'avertir de la date du congé de mon proche afin que je prépare son retour?

L'information qui suit a été adaptée d'un texte de la revue L'ACTUALITÉ paru le 1er novembre 2003 : *Quand la raison fait naufrage, trousse de survie*, par Julie Barlow et du texte: le Rétablissement de ICCSM.

Pour plus d'information sur le sujet, contactez L'APOGÉE